EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 19/11/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le 23/11/2026
ID : 074-217402445-20261119-2026_11_47-DE

L'an deux mille vingt-six
le : jeudi dix-neuf novembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 13/11/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAIN Cécile, PENHOUËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

Madame LEDERER Wendy a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 11 47 Reconduction de la convention de mise à disposition de la petite salle de l'ancien presbytère au profit de la société ODIN FITNESS – Autorisation de signature d'un avenant

Le Maire rappelle que, par délibération n° 2026_07_34 en date du 2 juillet 2026, le Conseil municipal a autorisé la mise à disposition de la petite salle de l'ancien presbytère, située 21 route du Chef-Lieu, au profit de Madame Laurence ODIN, représentant la société ODIN FITNESS, afin d'y exercer une activité de coaching sportif et de remise en forme et d'y stocker le matériel nécessaire à cette activité.
Une convention a ainsi été conclue pour une durée déterminée du 1er septembre au 31 décembre 2026 inclus, moyennant une participation financière de 100 € par mois.
Le Maire propose au Conseil municipal de prolonger cette mise à disposition pour une durée supplémentaire de trois mois, soit du 1er janvier au 31 mars 2027 inclus.
Compte tenu de la période hivernale et de l'augmentation des dépenses de chauffage liées à l'utilisation de la salle, il est proposé de porter la participation financière mensuelle à 150 € pour cette période de prolongation.
Un avenant à la convention sera établi afin de formaliser ces nouvelles conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec une voix contre, deux abstentions et douze voix pour :

- APPROUVE la prolongation de la convention de mise à disposition de la petite salle de l'ancien presbytère au profit de la société ODIN FITNESS, jusqu'au 31 mars 2027 inclus ;
- FIXE la participation financière mensuelle à 150 € pour la période du 1er janvier au 31 mars 2027 ;
- PRÉCISE que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures.
Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC **La secrétaire, Wendy LEDERER**

MAIRIE de SAINT-LAURENT 74800 (Haute-Savoie)